

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 18 JANVIER 2023**

Séance n°1 du 18 janvier 2023

Délibération n°DEL2023011803

Objet : demande de subvention
ingénierie 2023 (contrat régional de
développement et de transitions).

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 24
Nombre d'excusés : 12
Nombre d'absents : 4

Le 18 janvier 2023 à 18 heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le 10 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : M. BŒUF Pascal.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Étaient présents : BAUDRILLART Agnès – M. AGUESSEAU Norbert – Mme BERNARD Anne - Marie - M. CROIZARD Christian (pouvoir de M. COMBAUD Renaud) – M. DANÈDE Laurent - Mme SOURY Christine – Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - Mme MANDIN Frédérique – Mme MARCELIN Céline - M. RAINETEAU Jean - Mme ROCHE Nadine – Mme TEILLET Anne - M. TESSIER Jean-Luc - M. ZULIAN Jean-Louis.

Étaient excusés : M. COMBAUD Renaud (pouvoir à M. Christian CROIZARD) - Mme FOURÉ Brigitte - M. GUYON Jean-Guy - Mme LAMAZIÈRE Véronique – M. VIDAL Laurent.

Était absent : M. PANTIER Jean-Marie.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Étaient présents : M. POINSET Cyril - Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle - Mme BELLANGER Catherine (pouvoir de M. JOBIT Jean-François) - M. BŒUF Pascal - M. DUPUIS José – M. GEOFFROY Fabrice – Mme MOREAU Carole – M. THOMAS Hubert - M. THOMAS Jean-Claude - Mme VIEYRES-TEILLET Huguette.

Étaient excusés : M. BASTIER Thierry – Mme CREMOUX Christine - M. FORT Jean-Paul – Mme GUILLONNEAU Séverine - M. JOBIT Jean-François (pouvoir à Mme BELLANGER Catherine) – M. MATHIEU Xavier – POUX Pierre.

Étaient absents : Mme ASHBOLT Louisa - M. SEGUINAR Claudy - M. STYNS Guy.

DEMANDE DE SUBVENTION INGÈNIERIE 2023 (CONTRAT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS)

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Contrat Régional de la Nouvelle Aquitaine en date du 21 Mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention,
- Vu le périmètre territorial retenu pour la contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine, qui regroupe le Ruffécois (Communauté de communes Cœur de Charente et Communauté de communes Val de Charente),
- Vu les axes stratégiques du territoire et son plan d'actions qui a été présenté et validé en COPIL le 21 octobre 2022.
- Vu la délibération approuvant le contrat régional de développement et de transitions du 16 novembre 2022.

AR Prefecture

016-200050094-20230118-DEL2023011803-DE
Reçu le 02/02/2023

Le Président du PETR du Pays Ruffécois rappelle aux élu(e)s la politique de contractualisation entre le territoire du Ruffécois et la Région Nouvelle-Aquitaine qui vise à accompagner financièrement et techniquement les projets structurants répondant aux enjeux locaux et aux priorités régionales.

Il propose donc de solliciter les subventions sur les postes suivants :

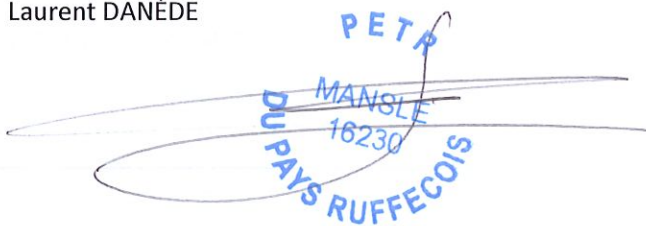
- Cheffe de projet de cohésion territoriale : 0.5 ETP
- Chargé de mission environnement et paysage : 0.5 ETP
- Chargé de mission transition énergétique : 1 ETP
- Chargé de mission santé : 0.5 ETP
- Animation volet territorial fonds européens : 1 ETP

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, décide ;

- **D'AUTORISER** le Président à solliciter le soutien financier à l'ingénierie de la Région au titre de l'année 2023, pour les postes cités précédemment ;
- **D'AUTORISER** le Président du PETR à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.